



Séance du mercredi 13 décembre 2023

Délibération n° 02_2023_121

Création de la commission « développement durable » et désignation des membres

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi treize décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REMPLEAANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Excusé
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Didier DEVASSINE jusqu'au point n° 14 Pouvoir à Florence COMBES Pouvoir à Francis BLONDIEAU Pouvoir à Philippe MARME Pouvoir à Noura ANGLADE
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 31
Membres votants : 36

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal COLLIN

Date de la convocation : 6 décembre 2023
Date de l'affichage : 6 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20231213-022023121-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 13 décembre 2023

Délibération n° 02_2023_121

Création de la commission développement durable et désignation des membres

Monsieur Philippe AUZON, 6^{ème} Vice-Président, présente ce dossier.

Vu l'article L 2121-22 du Code général des collectivités territoriales ;

vu les statuts de Cœur de France ;

vu la délibération n° 6 du 8 octobre 2020 concernant la mise en place des commissions internes ;

vu la révision à mi-mandat du projet de territoire qui prévoit la mise en place d'une commission « développement durable » ;

considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, des commissions peuvent être formées afin d'étudier les questions soumises au conseil soit, par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- **créer une commission « développement durable » et de fixer à 6 le nombre de ses membres ;**
- **désigner comme membres de la commission « développement durable » :**
 - **Philippe AUZON**
 - **Jacqueline CHAMPION**
 - **Pascal COLLIN**
 - **Didier DEVASSINE**
 - **Sylvie OLLIVIER**
 - **Michelle RIVET**

Le Président

Daniel BÔNE



Le secrétaire de séance

Pascal COLLIN